



N° 613 / 04661 UDS/AC

Dschang, le **06 OCT 2016**

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des étudiants bénéficiaires de la prime à l'excellence académique pour le compte de l'année Universitaire 2014 - 2015, que les pièces à fournir pour le paiement de ladite prime sont les suivantes :

- Une Carte Nationale d'Identité en cours de validité appuyée d'une photocopie lisible **ou** Une carte d'étudiant en cours de validité **ou** la carte d'étudiant de l'année de référence (2014 - 2015) appuyée aussi d'une photocopie.

NB : Les procurations sont absolument interdites



LE RECTEUR / THE VICE-CHANCELLOR

Prof. Roger TSAFACK NANFOSSO